

## **Résidence autonomie de la Bièvre**

La résidence autonomie de la Bièvre, gérée par le CCAS, est accessible aux personnes retraitées autonomes.

La résidence autonomie de la Bièvre, située en centre-ville au 13 rue de la Bièvre, dispose de 35 appartements (studios ou 2 pièces) desservis par ascenseur. Cette résidence n'est pas médicalisée, elle est donc accessible aux personnes autonomes (Gir 5 et 6) et en priorité aux Gentilléens.

Le foyer propose des animations régulières ou ponctuelles qui agrémentent la vie des résidents.

Une hôtesse de Maison y est responsable de l'accueil, de l'animation et de l'entretien des locaux.

Les personnes susceptibles de bénéficier de L'APL (Aide personnalisée au logement) doivent effectuer une demande auprès de la [CAF](#) (Caisse d'allocation familiale).

### **Comment établir une demande d'admission ?**

Elle s'effectue auprès du service retraités (passage Thomas).

## **Renseignements complémentaires**

CCAS / service retraités 01 47 40 58 67

rgba(255,255,255,1)